

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : LAVAL

La directrice académique des services de l'éducation nationale de Mayenne,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 38 professeurs des écoles hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles au titre de l'année 2024. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM PETIT	VERONIQUE	E.P.PU ELISE FREINET 4 ALLEE DU ROQUET 53240 ST JEAN SUR MAYENNE
MM ANDRE	VERONIQUE	E.M.PU G.S. E. ET R. BADINTER 11 BOULEVARD MURAT 53000 LAVAL
MM MOURAUD	EMMANUELLE	IEN MAYENNE ASH RUE MAC DONALD 53030 LAVAL CEDEX 9
MM BONDIS-MORICET MORICET	PATRICIA	I.M.E. JEAN BAPTISTE MESSEGER 17 RUE LEONCE MALECOT 53022 LAVAL CEDEX 9
MM CHENEL HEUDE	MAGALI	E.E.PU 40 RUE DE NORMANDIE 53120 GORRON
M. FERRON	MARC	E.E.PU JEAN GUEHENNO RUE DE LA RUBRA 53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENN
M. DAUBAS	JEAN-PAUL	E.E.PU JEAN GUEHENNO RUE DE LA RUBRA 53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENN

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : LAVAL

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM CAHOREAU FEURPRIER	CLARISSE	IEN MAYENNE NORD OUEST RUE MAC DONALD 53030 LAVAL CEDEX 9
M. LOURDAIS	BENOIT	ZBF ZONE BRIG REMPL FORM CONTINUE
MM BATARD-PAUTONNIER PAUTONNIER	SANDRINE	E.P.PU JACQUES YVES COUSTEAU 2 RUE JACQUES YVES COUSTEAU 53540 CUILLE
MM GUILLEUX LEROYER	VERONIQUE	E.P.PU GALILEE 5 RUE VEGA 53470 MARTIGNE SUR MAYENNE
M. GOGUILLON	ERIC	ZR ZONE BRIGADE BANALISE
M. MAURIN	LUC	E.E.PU G.S. SAINT EXUPERY 37 PLACE AUGUSTINE FOUILLEE 53000 LAVAL
MM PLANCHENault VIARD	ISABELLE	E.E.PU BONO CAMPO G. S. 9 RUE DE L'ECOLE 53960 BONCHAMP LES LAVAL
MM GERVOT	NATHALIE	D.S.D. DE LA MAYENNE RUE MAC DONALD 53030 LAVAL CEDEX 9
MM GUITTARD	NELLY	E.P.PU 4 RUE DE LA MAIRIE 53440 LA BAZOGE MONTPINCON
MM DEMEUSY GENDRE	SOPHIE	E.E.PU G.S. LE LAC 60 AVENUE SAINT-EXUPERY 53940 ST BERTHEVIN
MM GUITTER TIREAU	BEATRICE	E.E.PU BONO CAMPO G. S. 9 RUE DE L'ECOLE 53960 BONCHAMP LES LAVAL
MM OLLIVIER	GAELE	E.M.PU BONO CAMPO G. S. 3 RUE DE LA PERRIERE 53960 BONCHAMP LES LAVAL

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : LAVAL

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM GALLIENNE	LILIANE	IEN MAYENNE SUD OUEST RUE CITE ADMINISTRATIVE - MAC DO 53030 LAVAL CEDEX 9
MM BOURDAIS POULLAIN	CHRISTELLE	E.P.PU PAUL ELUARD RUE DE OISSEAU 53100 MAYENNE
MM JEROME HATTE	VALERIE	E.P.PU PAUL ELUARD RUE DE OISSEAU 53100 MAYENNE
MM LADONNE COUDRIN	PEGGY	E.M.PU G.S. JULES VERNE 121 BOULEVARD KELLERMANN 53000 LAVAL
MM MILON ANGOT	ISABELLE	E.P.PU ELISEE ET BERTHE MAUTAINT 1 RUE DES ECOLIERS 53200 FROMENTIERES
M. DUTERTRE	VINCENT	E.M.PU G.S. MAURICE CAREME RUE DU STADE 53360 QUELAINES ST GAULT
MM MORIN PELLETIER	SANDRINE	E.E.A. GERMAINE TILLION 61 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN 53000 LAVAL
MM PECULIER	MARIE-FRANCE	E.P.PU ROBERT DOISNEAU 2 RUE DES ECOLES 53100 ST GEORGES BUTTAVENT
MM GUIARD GODARD	FANNY	E.M.PU G.S. MAURICE CAREME RUE DU STADE 53360 QUELAINES ST GAULT
MM DROUET	ESTELLE	E.M.PU ETRE (EX MONTOURTIER) RUE DE LA HAUTE ROCHE 53150 MONTSURS
MM ROULAND	ALINE	IEN LAVAL AGGLOMERATION RUE MAC DONALD 53030 LAVAL CEDEX 9
MM CORFEC MIGNOT	CORINNE	E.E.PU G.S. LE LAC 60 AVENUE SAINT-EXUPERY 53940 ST BERTHEVIN

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : LAVAL

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM SEILLET RAYNIERE	SEILLET	MICHELE	E.M.PU G. S. LA FORET RUE DE VENDEE 53940 ST BERTHEVIN
MM BACHELOT	LEBLANC	MARTINE	E.M.PU L'ANGELLERIE 177 RUE ESTIENNE 53100 MAYENNE
MM RORIVE	GRYGIEL	ISABELLE	E.P.PU RPIC AMBRIERES ST LOUP COUESME 15 RUE DES LAURIERS 53300 AMBRIERES LES VALLEES
MM FESSELIER		ASTRID	E.E.PU G.S. LA FORET RUE DE VENDEE 53940 ST BERTHEVIN
MM MADIOT	GAGNIER	LAURENCE	E.E.PU ERNEST GUILLARD RUE DU ROQUET 53800 RENAZE
MM THOMAS	LORILLARD	ANNIE	IEN LAVAL AGGLOMERATION RUE MAC DONALD 53030 LAVAL CEDEX 9
MM MONGAZON	LEMARCHAND	MYRIAM	E.E.PU G.S. MAURICE CAREME 19 RUE DU STADE 53360 QUELAINES ST GAULT

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : LAVAL

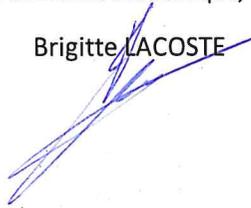
Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 30/08/2024

La directrice académique des services de l'éducation nationale de Mayenne,

La directrice académique,

Brigitte LACOSTE



VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 83.21 %, la part des hommes est de 16.79 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 84.21 %, la part des hommes est de 15.79 %.

